

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**6 AVRIL 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 AVRIL 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT

**EST ABSENT :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général – secrétaire-trésorier intérimaire

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en caucus (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

**04-16-138A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Mot du préfet**

En l'absence du préfet, le préfet suppléant tient à rappeler à l'assemblée la conférence sur la démographie par M. Pierre Bernier, le mardi 12 avril prochain à Lorrainville.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2016.**

**04-16-139A**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**04-16-140A**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**04-16-141A**

**Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à son règlement de zonage (règlement n° 127-12-2015, adopté le 8 mars 2016).**

**Attendu qu'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la municipalité de Lorrainville désire amender son règlement de zonage n° 05-08-95 présentement en vigueur pour limiter à deux, le nombre de maternités porcines de plus de 5 000 mètres carrés de superficie de plancher;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Lorrainville à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 127-12-2015, adopté le 8 mars 2016 – zonage).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 127-12-2015 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement :** 8 mars 2016

**Date de réception à la MRCT :** 14 mars 2016

## **Courriels de la MRC de Témiscamingue – Nouveau fournisseur de services.**

---

**04-16-142A**

### **Mise en contexte**

Depuis plusieurs années, la MRC fait affaire avec Télébec pour son service de courriel et celui de la majorité des municipalités. Au fil du temps, les technologies ont évolué, le nombre de courriel également et c'est de plus en plus difficile avec le fournisseur actuel.

Dans cette optique, des discussions eurent lieu avec Logitem afin d'évaluer les solutions alternatives possibles. En vertu des besoins actuels, l'option la plus intéressante pour la MRC est de changer de fournisseur et de retenir les services de Logitem, en fonction des critères suivants :

#### **Frais de transition :**

Heure du technicien pour effectuer la redirection des courriels ainsi que la configuration des périphériques : 1 200 \$.

#### **Frais annuels :**

Les frais annuels seront ensuite de 150 \$ par année, comprenant la location du nom de domaine ainsi que l'hébergement de 150 adresses courriels.

La solution envisagée coûte, pour cette année, 1 350 \$.

#### **Solution actuelle :**

Actuellement, l'offre de Télébec, se transige à un coût annuel de 1 200 \$. De plus, beaucoup de temps est passé à gérer différents problèmes de courriel, autant à l'interne que dans les municipalités, ce qui équivaut également à des coûts supplémentaires.

**Considérant** le coût total pour l'année en cour afin d'effectuer le changement de fournisseur, vers Logitem, qui s'élève à 1 350 \$;

**Considérant** le coût annuel exigé par Télébec qui est de 1 200 \$;

**Considérant** les frais annuels exigé par Logitem, une fois le changement de fournisseur effectué, qui sont de 150 \$;

**Considérant** les difficultés actuellement rencontrées par le technicien en informatique de la MRC de Témiscamingue, en lien avec la prestation de services offerts par Télébec;

**Considérant** les économies substantielles prévues les années subséquentes, en changeant de fournisseur;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC à effectuer un changement de fournisseur pour le service de courriel de la MRC de Témiscamingue et d'accepter l'offre de Logitem.

**Renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation avec l'École nationale des pompiers.**

**04-16-143A**

La MRC de Témiscamingue a une entente avec l'École nationale des pompiers concernant la formation des pompiers sur le territoire. Cette entente vient à échéance le 30 juin 2016.

L'École nationale invite donc la MRC de Témiscamingue à signifier sa volonté de renouveler l'entente de formation pour la prochaine année, du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC à renouveler l'entente de formation avec l'École nationale des pompiers pour la prochaine année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017, selon les modalités de l'entente 2015-2016.

**04-16-144A**

**Ressources humaines – Autorisation pour aller en appel de candidature – Gestionnaire de projets économiques.**

**Considérant** l'adoption des crédits nécessaires en 2016 pour l'embauche d'une ressource à la MRC dédiée à des mandats économiques;

**Considérant** le début des travaux du Comité économique de la MRC de Témiscamingue, qui ont permis de préciser les besoins de la MRC, le mandat de la ressource et le profil recherché;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la MRC à préparer et à aller en appel de candidature pour l'embauche d'un gestionnaire de projets économiques dont le principal mandat sera, avec les acteurs du milieu, de stimuler le développement économique du Témiscamingue.

**04-16-145A**

**Ressources humaines – Autorisation pour aller en appel de candidature – Technicien en évaluation.**

**Considérant** que le service d'évaluation procède actuellement à la modernisation réglementaire des rôles d'évaluation tel que prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et en fonction des nouvelles normes édictées par la *Loi sur la fiscalité municipale*;

**Considérant** que les travaux relatifs à cette modernisation entraînent un surcroît de travail qui ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités de compléter à sa satisfaction, tout travail nécessaire pour le dépôt du rôle d'évaluation qui reflète, de façon aussi fidèle que possible, la réalité foncière de ces municipalités;

**Considérant** que l'équipe du service d'évaluation doit être soutenue par une nouvelle ressource dans les meilleurs délais afin de rencontrer les délais légaux imposés par le MAMOT et qu'à ce titre, elle ne peut attendre après la restructuration organisationnelle à venir;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'affichage d'un poste de technicien en évaluation pour une embauche sur une base contractuelle pour un an;
- ❖ De prendre les montants nécessaires pour l'embauche de cette ressource supplémentaire à même les surplus générés par la délégation des baux de villégiature, gravière/sablière.

Dans l'éventualité où l'analyse des besoins suite à l'exercice de la restructuration organisationnelle identifierait la nécessité d'embaucher une nouvelle ressource au sein du service d'évaluation, ledit poste se verra consolider sur une base permanente.

**04-16-146A**

**Ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'une firme de consultants en ressources humaines – Suivi demande du conseil du 16 mars 2016.**

Les membres du comité administratif tiennent à préciser que le conseil des maires n'a pas formulé de demande pour l'embauche d'une firme de consultants en ressources humaines afin de faire une analyse des besoins à la MRC de Témiscamingue.

Les membres du comité administratif recommandent plutôt la poursuite des discussions, avec le conseil des maires, en lien avec la vision de l'organisation présentée au CA de février (résolution n° 02-16-57A).

**04-16-147A**

**Ressources humaines – Autorisation pour l'embauche d'un ou d'une agente de développement volet agricole (Remplacement congé maternité).**

Le CA prend acte de la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de M<sup>me</sup> Virginie Plumier à titre d'agente de développement en remplacement de M<sup>me</sup> Monia Jacques.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer l'embauche de M<sup>me</sup> Virginie Plumier à titre d'agente de développement volet agricole, en remplacement de M<sup>me</sup> Monia Jacques :
  - 40 795 \$ / année;
  - Horaire : 35 heures / semaine;
  - Entrée en fonction : 12 avril 2016;
  - Date de fin d'emploi, 13 mars 2017.

M<sup>me</sup> Plumier est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT. Elle devra également compléter une période de probation d'une durée de trois mois.

### **Recommandation du comité de travail du GAMME.**

#### **04-16-148A**

Le comité de travail du GAMME a tenu une rencontre le 1<sup>er</sup> avril 2016. Aucune recommandation pour le CA n'a émané de cette rencontre.

#### **04-16-149A**

### **Gestion des matières résiduelles – Recommandation du CAGE – Autorisation pour effectuer la réparation d'urgence du mât de la pelle.**

Lors de la rencontre du CAGE du 18 mars dernier, il a été recommandé de faire réparer (d'urgence) le mât de la pelle à l'Écocentre.

La plus basse soumission était de 7 215 \$ (avant taxes) chez Hydraulique J. Beaudoin.

Le CA prend acte de la nature urgente des travaux et du coût des travaux qui ont été réalisés.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la dépense de 7 215 \$ pour les travaux d'urgence sur le mât de la pelle à l'Écocentre.

#### **04-16-150A**

### **Évaluation structurale des bâtiments de l'Écocentre à Fabre – Offre de services.**

Le CA prend acte de l'offre de services de Stavibel. Il se questionne sur la pertinence d'effectuer une telle étude et demande que le point soit ramené au prochain CAGE. De plus, il souhaite que cette étude soit réalisée dans le cadre du projet global de construction d'un incinérateur à l'Écocentre de Fabre, plutôt que dans le cadre d'un projet séparé.

#### **04-16-151A**

### **Réunion des MRC d'Abitibi-Témiscamingue concernant la délégation des baux de villégiature et de gravières/sablières.**

Compte rendu d'une réunion des MRC d'Abitibi-Témiscamingue sur certains irritants vécus depuis la délégation des baux de chalets et de camps de chasse et de la gestion du sable/gravier.

Pour mieux contrôler les redevances sur le sable/gravier, il y aurait lieu d'instaurer un système de coupons de transport (boîte scellée) qui obligerait les transporteurs à déposer le volume à chaque sortie d'un banc (comme ça se fait dans le transport du bois en forêt publique). Les MRC feraient faire les coupons et les boîtes scellées dans une même commande commune. Ça permettrait une meilleure conciliation entre les déclarations trimestrielles et la réalité des volumes extraits. Actuellement, on est obligé de se fier aux déclarations trimestrielles que nous envoient les exploitants.

Profits nets de la délégation : il serait prudent que chaque MRC conserve une réserve pour la restauration des bancs épuisés (coût moyen : 5 000 \$ par hectare).

Actuellement, il y a un moratoire :

- Sur la privatisation des baux de villégiature;
- Sur la transformation d'un bail de camp de chasse en bail de villégiature;
- Sur l'émission de nouveaux baux de camp de chasse.

Le ministère devrait préciser ses intentions sur ces trois moratoires bientôt.

**04-16-152A**      **Service d'évaluation – Rapport d'activités.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**04-16-153A**      **Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **70 696,93 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **277 350,22 \$**, et ce, pour la période du 16 février au 15 mars 2016.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 avril 2016.

---

**Tomy Boucher, directeur général –  
secrétaire-trésorier par intérim**

**04-16-154A**      **Résultat des consultations sur le PGMR.**

Au terme de l'exercice, un total de 32 personnes ont assisté à une des trois séances qui se sont déroulées sur le territoire, les 24, 30 et 31 mars. De plus, il y eut le dépôt de deux mémoires.

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

2<sup>e</sup> partie

04-16-155A

Aucune question de l'assistance

04-16-156A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil des maires : 20 avril 2016
- Comité administratif : 4 mai 2016

Il est 19 h 5.

\_\_\_\_\_  
Daniel Barrette  
Préfet suppléant

\_\_\_\_\_  
Tomy Boucher, directeur général –  
secrétaire-trésorier par intérim

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**